

À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue en mode visioconférence le 10 janvier 2022 à 15h00 à laquelle sont présents :

Luc TremblayAmherstPascale BlaisArundelAndré Ste-Marie,BrébeufPierre BertrandMontcalmFanny Véronique CoutureHuberdeau

Formant quorum sous la vice-présidence de M. André Ste-Marie

Le quorum étant constaté, M le vice-président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la séance ouverte.

Le secrétaire-trésorier Bernard Davidson est également présent.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021. Résolutions numéros 63-12-2021 à 73-12-2021, modification à la résolution 67-12-21.
- 4. Ratification des comptes à payer au 31 décembre 2021.
- 5. Nomination à la présidence et à la vice-présidence pour l'année 2022.
- 6. Service de comptabilité de la régie par la municipalité de Brébeuf.
- 7. Service de collectes des matières résiduelles pour Boileau.
 - a) Résolution ayant pour objet l'ajout des crédits au budget 2022;
 - b) Résolution pour paiement du camion Freightliner Columbia 2007;
 - c) Résolution pour paiement de la benne à Lussicam;



- 8. Résolution pour indexation de la rémunération des chauffeurs et des membres du conseil d'administration.
- 9. Relevé des heures travaillées de Bernard Davidson pour le mois de décembre.
- 10. Compte-rendu des opérations pour le mois de décembre.
- 11. Déclaration des intérèts pécuniaires de membres du conseil d'administration.
- 12. Varia.
- 13. Période de questions
- 14.Levée de la séance.

2. <u>RÉSOLUTION 01-01-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Le conseil d'administration de la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest siège ce 10 janvier 2022 par voie de visioconférence.

Chacune des personnes participant à la séance s'est identifiée individuellement;

Assiste également à la séance par visioconférence M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/coordonnateur pour la régie;

CONSIDÉRANT les nombreux décrets adoptés par le gouvernement du Québec en raison de la Covid-19, dont le dernier décret maintenant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire de la MRC des Laurentides;



CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos, et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer, et voter lors de cette séance par visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration un avis de convocation à cette séance par courriel avec preuve d'envoi, accompagné d'un projet d'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE le conseil de la régie accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, en mode visioconférence, et que celle-ci soit enregistrée, également que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et voter par visioconférence.

Adoptée à l'unanimité

3. RÉSOLUTION 02-01-2022 - RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 soit ratifié en y apportant le correctif suivant au calendrier des séances ordinaires de 2022 soit à la résolution 67-12-2021;

La séance ordinaire de juillet se tiendra le lundi le 11 juillet et non le 13 juillet.



4. RÉSOLUTION 03-01-2022 - RATIFICATION DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2021

Le secrétaire-trésorier ayant fait la lecture de la liste des comptes à payer et ayant fourni les explications pertinentes;

ILEST PROPOSÉ PAR Mme Fanny Véronique Couture

QUE le conseil d'administration ratifie la liste des comptes à payer au 31 décembre 2021 pour un total de 3 312,61\$ et en autorise le paiement;

À cette liste s'ajoute une facture payable à Martin Fortier au montant de 68,96\$ pour 2 rallonges électriques devant servir au branchement des camions:

Également à l'état de compte de Garage Benoit Trudeau s'ajoute la facture 42756 au montant de 179,19\$, facture reçue après la préparation de la liste des comptes à payer. Cette facture est en lien avec l'inspection mécanique annuelle exigée par la SAAQ pour le camion Western Star 2021-02.

Adoptée à l'unanimité

5. RÉSOLUTION 04-01-2022 - NOMINATION À LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE Monsieur André Ste-Marie soit nommé président de la régie pour l'exercice financier 2022.

Également que monsieur André Ste-marie soit autorisé à signer pour et au nom de la RIMRO les chèques et tous documents bancaires et autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

Monsieur André Ste-Marie accepte la nomination.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les changements requis auprès des autorités concernées.



RÉSOLUTION 04-01-2022 - NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

QUE Monsieur Pierre Bertrand soit nommé vice-président de la régie pour l'exercice financier 2022.

Également que monsieur Pierre Bertrand soit autorisé à signer pour et au nom de la RIMRO les chèques et tous documents bancaires et autres documents nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

Monsieur Bertrand accepte la nomination.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à effectuer les changements requis auprès des autorités concernées.

Adoptée à l'unanimité

<u>6 . RÉSOLUTION 05-01-2022 - SERVICE DE COMPTABILITÉ PAR LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Arundel a informée la régie qu'elle ne pouvait plus assumer le service de la comptabilité pour la régie, lors de la séance ordinaire du 13 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a rencontré l'administration de la municipalité de Brébeuf, et que cette administration accepte de prendre en charge le service de comptabilité de la RIMRO en 2022 aux mêmes conditions que celles d'Arundel, à savoir le coût réel des heures nécessaires pour faire le travail incluant les bénéfices marginaux;

Il EST PROPOSÉ Par Mme Pascale Blais



D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à entreprendre les démarches nécessaires au transfert du service de comptabilité à l'administration de la municipalité de Brébeuf.

Adoptée à l'unanimité

<u>RÉSOLUTION 06-01-2022 – REMERCIEMENTS À LA</u> <u>MUNICIPALITÉ D'ARUNDEL POUR SERVICES RENDUS</u>

ILEST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

QUE le conseil d'administration remercie chaleureusement le conseil municipal de la municipalité d'Arundel, Madame France Bellefleur directrice générale et toute son équipe, pour l'excellent travail, leur collaboration et leur implication soutenue envers la RIMRO depuis 2019.

Adoptée à l'unanimité

<u>7 a . RÉSOLUTION 07-01-2022 - AJOUT DES CRÉDITS</u> <u>BUDGÉTAIRES - SERVICE DE COLLECTES DE LA RIMRO</u> POUR BOILEAU

Considérant que le secrétaire-trésorier a consulté les vérificateurs Amyot-Gélinas sur la procédure à suivre afin d'intégrer au budget 2022, les crédits en lien avec la fourniture de services de collecte des matières résiduelles en faveur de la municipalité de Boileau :

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

D'AUTORISER les écritures comptables nécessaires à l'ajout des crédits relativement à la fourniture de services de collectes des matières résiduelles pur Boileau pour un total approximatif de 67 230.\$, montant établi en fonction du nombre de portes à desservir soit 498 à raison de 135.\$ la porte. Le nombre définitif de portes sera établi lors de la transmission par Boileau d'une copie du sommaire du rôle d'évaluation de 2022, tel que prévu à l'entente.



7 b. <u>RÉSOLUTION 08-01-2022- AUTORISANT LE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST DU CAMION FREIGHTLINER</u> COLUMBIA 2007

CONIDÉRANT QUE la régie a procédée à l'achat d'un camion Freightliner Coumbia 2007 tel qu'en fait foi la résolution numéro 47-09-2021;

CONSIDÉRANT QUE 1'intérêt de l'achat de ce camion par la RIMRO est d'assurer que celle-ci dispose d'un camion de réserve lors de bris des camions réguliers;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

D'AUTORISER le paiement à même le surplus accumulé, à la municipalité d'Amherst du camion Freightliner Columbia 2007 au montant de 14 309.\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

7 c. <u>RÉSOLUTION 09-01-2022 - PAIEMENT DE LA BENNE À LUSSICAM</u>

CONSIDÉRANT QUE la régie a procédée à un appel d'offres en octobre 2021 pour l'achat et l'installation d'une benne usagée, avec treuil et équipements pour le camion Freightliner Columbia 2007;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme Lussicam est à compléter l'installation de la benne;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Fanny Véronique Couture

QUE sur réception de la benne, après vérification de la conformité de l'installation, et sur réception du certificat de conformité exigé au cahier des charges, de payer à Lussicam à même le surplus accumulé le montant exigé à la soumission dans le délai maximum de 60 jours tel que spécifié au devis.



8. RÉSOLUTION 10-01-2022 - INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES CHAUFFEURS OPÉRATEURS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

DE procéder à l'indexation de la rémunération des chauffeurs-oprateurs pour l'année 2022 et d'ajuster s'il y a lieu la rémunération en fonction de la politique de travail de la régie.

Adoptée à l'unanimité

8. RÉSOLUTION 11-01-2022 - INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Pascale Blais

De procéder à l'indexation de la rémunération des membres du conseil d'administration pour 2022, le tout tel que prévu au règlement 01-2018.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président, André Ste-Marie demande aux membres de réfléchir sur la rémunération des membres du conseil d'administration, particulièrement en ce qui a trait à la tenue de séances extraordinaires. Ce sujet dera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.



9.RELEVÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DE BERNARD DAVIDSON EN DÉCEMBRE 2021

Bernard Davidson a déposé le relevé des heures travaillées pour le mois de décembre 2021, soit une moyenne de 9 heures 94 par semaine. Un relevé détaillé des heurestravaillées est disponible pour consultation.

10. COMPTE-RENDU DES OPÉRATIONS DE DÉCEMBRE 2021

En décembre 2021 il y a eu e une baisse du tonnage pour les matières organiques en comparaison avec le mois de décembre 2020.

Tenue d'une rencontre avec France Bellefleur, d.g. de Arundel et de Pascal Caron d.g. de Brébeuf, Annie Bellefleur d.g.a. de Brébeuf et Isabelle Labelle pour discuter le la possibilité de transférer la comptabilité vers Brébeuf.

Tenue d'une rencontre avec Cathy Viens, d.g de Boileau et du contremaître afin de s'entendre sur la collecte des matières résiduelles de Boileau à mettre en place à compter du mois de janvier 2022.

Suivi et mise en place de la collecte des matières résiduelles d'un secteur de la municipalité de Barkmere, soit environ 40 portes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Mise à jour du registre à la Commission des transports du Québec, demande d'une carte de crédit à Desjardins, livraison et préparation du camion Freightliner 2007 à Lussicam pour installation de la benne usagée et équipement; ouverture de compte chez camion freightliner et garage B. Trudeau.

Selon le Ministère des Affaires municipales, la régie ne serait pas éligible à une 2^e aide financière au programme Coopération intermunicipale, fonds des régions pour la patrouille verte. Bernard Davidson va vérifier si d'autres programmes sont disponibles.



11. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CAONSEIL D'ADMINISTRATION

Le secrétaire-trésorier fera parvenir aux membres du c.a, le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires à compléter.

12. Varia

Aucun nouveau sujet à traiter.

13.PÉRIODE DE QUESTIONS

Non applicable.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE L'ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Pascale Blais

QUE la séance soit levée. Il est 15 h 52.

	a signature du présent procès-verbal outes les résolutions qu'il contient au cipal.
Président	Secrétaire-trésorier

